

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

M. Sacha ZEGUERMAN, Service mutualisé
d'instruction du Droits des Sols, Communauté de
Communes Faucigny Glières :
Tél : 04 50 25 22 50 - s.zeguerman@ccfg.fr

Décision
une déclaration préalable

Dossier n° DP07421223A0031
date de dépôt : 11/05/2023
date d'affichage du dépôt : 11/05/2023
complet le : 30/05/2023
demandeur : Monsieur BRUNET Pascal
pour : Pergola bois non-accolée
adresse terrain : 1354 route de Beffay, LE CLOS, à
GLIERES-VAL-DE-BORNE (74130)
parcelles : AB-0315

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le 23/06/2023

ID : 074-200081446-20230531-DP07421223A0031-AR



Monsieur BRUNET Pascal
1354 route de Beffay
74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de complétude du dossier, soit à compter du : **30/06/2023**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- Afficher sur le terrain et sur un panneau visible de la voie publique le récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt et ce pendant toute la durée du chantier,
- Transmettre à la Mairie une fois les travaux achevés la DAACT (déclaration d'achèvement de travaux et de conformité ci-joint) dûment remplie.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 31 mai 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

